

Québec, le 17 novembre 2010

Par courriel : ministre@mrnf.gouv.qc.ca

Madame Nathalie Normandeau
Vice-première ministre
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
Édifice de l'Atrium, bureau A-308
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Demande d'arrêtés ministériels d'interdiction de travaux gaziers et pétroliers dans le Saint-Laurent fluvial et dans les îles de l'estuaire

Madame la Ministre,

Le 8 novembre dernier, nous vous adressions une lettre portant sur une demande de suspension des projets pétroliers et gaziers dans le Saint-Laurent fluvial. Le 10 et le 11 novembre, vous faisiez savoir par les médias que l'interdiction définitive de travaux visant à exploiter des hydrocarbures pour l'estuaire du Saint-Laurent s'appliquerait aussi au fleuve. Nous vous remercions vivement pour ces déclarations.

Afin de donner force de loi à cette interdiction, nous vous demandons, par la présente, de bien vouloir prendre un ou des arrêtés ministériels appliquant au Saint-Laurent fluvial, y compris à ses îles, des dispositions comparables à celles contenues dans les arrêtés ministériels AM 2009-47 et AM 2009-48 du 21 décembre 2009 pour l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. Il s'agirait, par ces arrêtés ministériels à prendre en vertu de l'article 304 de la Loi sur les mines, de réserver à l'État ou de soustraire au jalonement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière tous les terrains compris dans le Saint-Laurent, lit du fleuve, berges et îles, en amont de l'estuaire.

Vous avez également déclaré qu'il conviendrait d'éliminer la possibilité de travaux d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière sur les îles de l'estuaire du Saint-Laurent. Comme l'arrêté ministériel AM 2009-47 distrait « tout rocher, île et îlot » de la zone en milieu marin qu'il délimite, ces îles ne sont pas couvertes par ses dispositions. Nous vous demandons en conséquence de prendre également un arrêté permettant d'empêcher que de tels travaux aient lieu sur ces îles.

Nous sommes par ailleurs conscients des problèmes d'ordre juridique posés par les permis pétroliers et gaziers déjà accordés dans le Saint-Laurent fluvial et dans les îles de l'estuaire. Nous sommes confiants que vous trouverez à les résoudre en considération de l'importance de cette ressource majeure qu'est le Saint-Laurent et de ces milieux sensibles que sont ses îles. Il est essentiel de mettre en place un encadrement juridique efficace en leur faveur.

Avec l'espoir que vous voudrez bien répondre à nouveau positivement aux demandes que nous vous présentons, nous vous prions, Madame la Ministre, d'agréer l'expression de nos sentiments respectueux et distingués.



André Stainier
Président
Les Amis de la vallée du Saint-Laurent

Organismes co-signataires :

Karel Mayrand
Directeur
Fondation David Suzuki

Martine Chatelain
Présidente
Eau-Secours!

Christian Simard
Directeur général
Nature Québec

Marie Lagier
Directrice générale
Stratégies Saint-Laurent

Le fleuve à l'abri des forages, assure Nathalie Normandeau



Michel Corbeil
Le Soleil

(Québec) Aucun puits ne sera foré dans le Saint-Laurent pour y trouver pétrole ou gaz naturel même si le lit du fleuve est jalonné par des permis d'exploration, sur toute sa longueur, de Québec à la frontière de l'Ontario.

La ministre Nathalie Normandeau (Ressources naturelles) a confirmé l'information publiée par le quotidien *The Gazette*. «L'interdiction définitive [de travaux visant à exploiter des hydrocarbures] pour l'estuaire du Saint-Laurent s'applique aussi au fleuve», a-t-elle indiqué au *Soleil*.

Mme Normandeau a rappelé que l'étude environnementale stratégique, qu'elle avait commandée, avait conduit à la décision de protéger définitivement le territoire fluvial allant de l'Île d'Orléans à l'Île d'Anticosti. Pour la partie en amont de Québec, il n'y aura pas d'évaluation, mais le verdict est le même.

La députée-ministre de Bonaventure Nathalie Normandeau en fait une question de logique. «Il y a des arguments qui sont similaires à ceux qui nous ont guidés pour l'estuaire. [...] Pour moi, ça allait de soi.»
Photothèque Le Soleil, Patrice Laroche

La députée-ministre de Bonaventure en fait une question de logique. «Il y a des arguments qui sont similaires à ceux qui nous ont guidés pour l'estuaire. [...] Pour moi, ça allait de soi.» «L'activité sur la voie maritime, la géographie du fleuve» comptent parmi les éléments pris en compte par la ministre.

Sept compagnies ont acquis, en 2008 et 2009, les droits sur le territoire sous le fleuve. Nathalie Normandeau ne veut pas dire, pour l'instant, si ces entreprises pourraient être dédommagées. «Nous ne sommes pas rendus là.»

La firme Junex, propriété à 80 % d'intérêts québécois, a versé au gouvernement environ 50 000 \$ pour les permis de jalonnement sur le lit du Saint-Laurent. Ses droits couvrent pratiquement tout le territoire sous-fluvial de l'Île d'Orléans à Trois-Rivières.

Le président de Junex, Jean-Yves Lavoie, ne s'est pas montré contrarié par la décision de la ministre Normandeau. «Ce n'est pas notre intention première» d'effectuer du forage dans le fleuve, a-t-il commenté.

En fait, les droits pour le jalonnement n'ont été acquis que pour réserver à Junex un accès à de possibles gisements de gaz de schiste sous l'eau. M. Lavoie a indiqué que sa compagnie envisage d'exploiter des gisements de gaz de schiste, s'ils sont commercialement rentables, à partir de puits forés depuis la terre ferme.

C'est une coalition de groupes écologistes qui a mis sur la place publique, lundi, le fait que le fond du fleuve est tapissé par des permis d'exploitation d'hydrocarbures. Un des porte-parole, André Stainier, des Amis de la terre, a présenté comme «une excellente nouvelle» la décision de la ministre.

Un doute demeure

«Manifestement, pour nous comme pour elle, le Saint-Laurent doit être protégé de tous travaux pétroliers ou gaziers. Cela confirme notre intuition» qui a amené la coalition à réclamer cette mesure.

M. Stainier demeure habité par un doute, par contre. Il porte sur la possibilité de pomper l'énergie à partir d'installations sur

la terre ferme. «Je n'ai pas fait d'études pour savoir si les forages horizontaux [pour se rendre à d'éventuels gisements] comportent des problèmes.» Par ailleurs, le Parti québécois a présenté sans succès une motion réclamant un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste en milieu terrestre, tant que le BAPE n'aura pas rendu public son rapport et tant qu'une loi sur les hydrocarbures ne sera pas adoptée.

Protéger l'île d'Orléans

La ministre Nathalie Normandeau veut empêcher que des compagnies creusent des puits sur l'île d'Orléans dans l'espoir d'y trouver du gaz de schiste. Mercredi, Mme Normandeau a indiqué : «J'ai demandé au service juridique du ministère [des Ressources naturelles] de se pencher sur toute la question liée à l'émission des permis pour les îles situées dans l'estuaire et autant pour les permis émis pour le fleuve.

«Le libellé de la loi fait en sorte qu'il y a eu émission, en bonne et due forme, de permis et de droits, confirmés à certaines entreprises, pour certaines îles. Sur le plan juridique, j'ai demandé qu'on se penche là-dessus» pour la prochaine législation qui sera présentée au printemps à l'Assemblée nationale.

Mme Normandeau a répondu que cela éliminerait la possibilité de travaux d'exploration sur l'île d'Orléans et retirerait les permis octroyés. «Que je confirme que l'interdiction [de travaux] s'étende au fleuve, cela peut être rassurant pour certaines personnes qui s'inquiétaient.»

Partager

Recommander 29

13

publicité

Annonces Google

Rouge Condominiums

La Vie en Rouge: piscine, gym, toit terrasse. Condos Phase 2 en vente.
www.RougeCondominiums.com

Condos Neufs:115K\$ À 1M\$

Au Pied Du Vieux-Mtl / Lachine Piscine Sur Toit,Gym:Livraison 2012
www.DevMcGill.com/condoadjectif

Microsoft Office 2010

Découvrez dès maintenant Office 2010 : Essai gratuit !
Microsoft.com/Office2010